

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 décembre 2017 à 20h30

Présents : MM NOCTON Laurent - CLEREL Francis -
CRANE Emile – LECLERE Charles – DARRAS Emile

Mmes LEBORGNE Bernadette - De LAPLAGNOLLE Laure
UKISHIMA Malia – BALANDRA Claudine
KIELIGER Nathalie – PERON-LECLERCQ Catherine

Excusés ayant donné pouvoir :

GENDROT Jean-Baptiste à NOCTON Laurent
MADELAINÉ Géraud à CRANE Emile

Absent

DETIENNE Jean-Philippe



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2017
3. Communauté de communes Senlis Sud Oise, statuts
4. Budget prévisionnel ILEP
5. PLU, Approbation de la modification simplifiée n°2
6. SDIS, convention règlement SEPA
7. Conventions de participation des exploitants agricoles au service hivernal.
8. Indemnité de conseil du comptable
9. Fermeture le mercredi du centre de loisirs

Questions diverses

POINT 1

Monsieur CLEREL Francis est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

POINT 2

Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2017 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le CR du conseil municipal du 20 avril 2017.

POINT 3

Communauté de commune Senlis Sud Oise, statuts :

Monsieur le Maire explique que suite à la fusion des deux EPCI au 1^{er} janvier 2017 les statuts de la communauté de communes de Senlis Sud Oise (CCSSO) doivent être consolidés.

Pour ce faire trois éléments fondamentaux seront appliqués :

- Harmonisation des compétences optionnelles (dans un délai d'un an suivant la fusion).

- Harmonisation des compétences facultatives (dans un délai de 2 ans suivant la fusion).
- Définition de l'intérêt communautaire (dans un délai de deux ans suivant la fusion).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire sur l'harmonisation de ces statuts, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les statuts actualisés de l'EPCI comme présentés.

POINT 4

Budget prévisionnel ILEP :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 de l'ILEP d'un montant de 75 378,81 € pour le périscolaire, la restauration scolaire, le péri éducatif et le centre de loisirs.

POINT 5

PLU, Approbation de la modification simplifiée n°2

Monsieur le Maire rappelle que le projet de modification simplifiée du PLU a été mis à disposition du public du 27 octobre 2017 au 28 novembre 2017. Le registre ouvert à cet effet a reçu une seule observation concernant une parcelle ne faisant pas l'objet de cette modification.

Suite à ces explications, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme.

POINT 6

SDIS, convention règlement SEPA

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant le règlement de la contribution annuelle d'incendie du SDIS par la mise en place du prélèvement SEPA.

POINT 7

Conventions de participations des exploitants agricoles au service hivernal :

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer le déneigement et le salage des voies communales deux exploitants agricoles Mme LECLERE et Mr DARRAS sont prêts à apporter leur concours en équipant leur tracteur avec une lame et une saleuse communale.

Pour cela, il convient de formaliser des conventions avec les personnes concernées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Le Maire à signer les conventions de participations aux travaux de déneigement et de salage sur les voies communales.

POINT 8

Indemnité de conseil du comptable :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Monsieur Arnaud PENET, comptable du trésor une indemnité de conseil et d'assistance, ainsi que de lui accorder une indemnité de confection de documents budgétaires pour un montant de 377.88€.

POINT 9

Fermeture le mercredi du centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du regroupement pédagogique concentré (RPC) avec la commune d'Ognon, il avait été approuvé, d'un commun accord, les termes d'une convention relative à la gestion du périscolaire avec la répartition des frais de fonctionnement du RPC entre les communes et Initiatives Laïques Educatives Populaires (ILEP).

Considérant la baisse significative de la fréquentation du centre de loisirs les mercredis et de l'impact du coût de fonctionnement de la structure sur les finances de la commune, il est proposé d'un commun accord entre la commune et l'ILEP la fermeture le mercredi de l'accueil du centre de loisir à partir du 1^{er} janvier 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la fermeture le mercredi de l'accueil du centre de loisirs.

Questions diverses :

Noël du village : mobilisation de l'équipe municipale le samedi 9 décembre dans la matinée pour l'installation des illuminations et le samedi 16 décembre en fin de matinée pour le Noël des anciens, puis l'après-midi pour le spectacle et en fin d'après-midi pour les marrons et le vin chaud.

Assainissement non collectif : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur l'état d'avancement des travaux d'assainissement : 17 maisons ont fait l'objet de travaux de réhabilitation, et 4 chantiers achevés ont été à ce jour réceptionnés.

Regroupement Pédagogique Concentré : un rendez-vous avec l'inspecteur d'académie est pris pour discuter des éventuelles solutions concernant le regroupement de communes afin d'éviter la fermeture d'une classe sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que l'évocation de diverses questions, la séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,
Francis CLEREL



Le Maire,
Laurent NOCTON

